

<p>Rapport 3-5 Avis sur Fusion des CARIF-OREF</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Jean-Pierre Mugnier</p>	<p>Séance plénière Mardi 10 janvier 2017</p>

Le présent rapport propose l'approbation de la fusion des CARIF-OREF (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation) de Bourgogne et de Franche-Comté au 1^{er} avril 2017.

Le Groupement d'Intérêt Public Emploi Formation Insertion en Franche-Comté (EFIGIP avec 14 salariés et 1,3 M€ de budget) et l'Association Centre Régional de Ressources Bourgogne (C2R avec 14 salariés et 1,2 M€ de budget), sont les deux CARIF-OREF créés dans les deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté et concernés par cette fusion.

Les deux CARIF-OREF de Bourgogne et de Franche-Comté, au sein de leur réseau national au service des politiques publiques membre de droit du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP), accompagnent les acteurs du quadripartisme (État, Régions, partenaires sociaux), les professionnels du champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi et les publics sur les territoires :

- pour la mise en œuvre des politiques publiques, Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- pour le déploiement des dispositifs issus de la loi du 5 mars 2014 relative à « la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale »,
- pour le fonctionnement ou les travaux des instances régionales : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) au sein duquel les directeurs de CARIF-OREF sont membres de droit, Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation (COPAREF), etc.

Le CESER prend acte de la fusion des 2 structures, conséquence de la fusion des régions et l'approuve sous la forme d'un groupement d'intérêt public dénommé EMFOR (Emploi-Métier Formation-Orientation). Cette fusion-absorption, assurant la complémentarité des activités et la continuité des moyens des deux anciens CARIF-OREF, doit permettre d'intégrer les grandes missions confiées par le législateur au réseau national des CARIF-OREF dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 et ses décrets d'application.

Le CESER affirme son attachement aux trois grandes missions des CARIF-OREF qui participent à la qualité du dialogue social territorial pour la formation tout au long de la vie avec la mise en synergie des branches professionnelles et des projets économiques locaux :

1. L'observation

- Avec la production des éléments de connaissance sur les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins en emploi, sur l'insertion et les parcours professionnels des jeunes et des actifs, sur la relation emploi-formation au niveau régional et local, et sur les métiers dans la perspective d'aider à l'orientation.
- Avec la mise à disposition des outils d'appréciation du contexte socio-économique et d'aide au diagnostic de la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale (GPEC-T).

2. L'information

- Avec la production des bases de données sur l'offre de formation en partenariat avec Pôle Emploi, les Missions locales, le Portail de l'alternance (État), le Centre Info avec orientation- pour-tous.fr et avec le site «moncompteformation» dans le cadre du déploiement du Compte personnel de formation.
- Avec la production des indicateurs et analyses sur l'emploi et les métiers.
- Avec la production des ressources documentaires (informations sur les métiers, les formations, les aides et dispositifs...) en partenariat avec la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) et l'ONISEP.

3. L'animation et la professionnalisation des réseaux d'Accueil, d'information et d'orientation (AIO), dans le cadre du déploiement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Le CESER note, au regard de la mission « Information » des CARIF-OREF, l'enjeu de passer de la « manipulation » de données à l'élaboration d'un diagnostic producteur de sens partagé.

Le CESER s'interroge à double titre sur l'articulation

- entre la future structure EMFOR, le CREFOP et le COPAREF. Il note que EMFOR peut réaliser des études pour le compte du CREFOP (quadripartisme) et du COPAREF (paritarisme) dans un rôle de force de proposition et d'action,
- entre EMFOR et les autres observatoires socio-économiques, tels que :
 - en Bourgogne le Réseau de l'Information Economique et Sociale (RIES) qui vise à « mettre en synergie les efforts des producteurs d'information économique et sociale de la région »,
 - en Franche-Comté l'Observatoire Socio-Economique Régional (OSER-FC) qui vise à « observer les dynamiques socio-économiques des territoires ».

Le CESER s'interroge également sur le poids décisif de l'État et de la Région qui détiennent respectivement 35 % des droits de vote dans le nouveau CARIF-OREF de Bourgogne-Franche-Comté et ses conséquences en termes de gouvernance quadripartite.

Pour toutes ces raisons, le CESER demande à être associé aux travaux du nouveau CARIF-OREF EMFOR de Bourgogne-Franche-Comté et renouvelle sa demande de représentation au CREFOP sans écho à ce jour.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.